FONDS INTERNATIONAUX
D'INDEMNISATION DE
1971 ET DE 1992 POUR LES
DOMMAGES DUS À LA
POLLUTION PAR
LES HYDROCARBURES

COMITÉ EXÉCUTIF
3ème session
Point 4 de l'ordre du jour

92FUND/EXC.3/5
21 avril 1999
Original: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
61ème session
Point 5 de l'ordre du jour

71FUND/EXC.61/11

DIVERS

MISE EN PLACE DE CHANGEMENTS DE STRUCTURE AU SEIN DU SECRÉTARIAT

Note de l'Administrateur

Résumé:	La recherche de nouveaux locaux adéquats pour les Fonds se poursuit. Un système de courrier électronique plus perfectionné est mis en place. Les activités dans le domaine de l'information et des relations publiques continuent de se multiplier. Il est également rendu compte des faits nouveaux survenus concernant les services de traduction.
Mesures à prendre:	Noter les renseignements fournis.

1 Introduction

Aux sessions de février 1999 des Comités exécutifs, l'Administrateur a fait le point de la situation depuis octobre 1998 au sujet des mesures qu'il avait prises pour mettre en oeuvre les décisions des Assemblées du Fonds de 1971 et du Fonds de 1992 concernant la nouvelle structure du Secrétariat, la mise en place de nouvelles méthodes de travail et le renforcement des activités du Fonds dans certains domaines (document 92FUND/EXC.2/8 et 71FUND/EXC.60/14). Les faits nouveaux survenus pendant les trois derniers mois sont consignés dans le présent document.

2 Réinstallation des bureaux

2.1 En octobre 1998, les organes directeurs des FIPOL ont été notifiés que des entretiens avaient eu lieu entre le gouvernement du Royaume-Uni et l'Administrateur, au cours desquels l'Administrateur avait exposé les besoins des FIPOL sur le plan des locaux, à moyen comme à long terme. Il a été reconnu que le

Secrétariat des FIPOL devrait, si possible, être situé non loin de l'immeuble de l'OMI, de façon à ce que les FIPOL puissent continuer à utiliser les services de conférence assurés par l'OMI et à faciliter les contacts entre le Secrétariat et les représentants des États participant aux réunions de l'OMI.

2.2 En octobre 1998, l'Administrateur a été autorisé à prendre les décisions nécessaires relatives à la réinstallation des bureaux des FIPOL, après avoir consulté les Présidents des Assemblées et des Comités exécutifs du Fonds de 1971 et du Fonds de 1992.

2.3 Des locaux adéquats sont actuellement recherchés à l'extérieur du bâtiment de l'OMI avec la coopération active du gouvernement du Royaume-Uni.

3 Informatique

3.1 Un système de courrier électronique plus perfectionné est mis en place au sein du Secrétariat. Il devrait être opérationnel en juin 1999 et facilitera la communication par courrier électronique pour tous les intéressés. La nouvelle adresse électronique des FIPOL est la suivante:

info@iopcfund.org

3.2 Un consultant a été engagé pour analyser les besoins en informatique pour le compte du Secrétariat. Cette analyse devrait être achevée en mai 1999.

4 Activités dans le domaine de l'information et des relations publiques

4.1 Lors des délibérations des Assemblées, en avril 1998, il a été considéré, de façon générale, que les Fonds devraient renforcer leurs activités en matière d'information et de relations publiques. Il a été suggéré qu'une meilleure connaissance du régime international d'indemnisation faciliterait dans de nombreux cas le traitement des demandes. Il a toutefois été reconnu qu'il existait des limites à ce que les Fonds pouvaient faire à cet égard et que la principale responsabilité, en ce qui concernait la diffusion de l'information sur le régime d'indemnisation dans un État Membre donné, incombait normalement aux autorités compétentes de cet État.

4.2 L'Administrateur et le Chef du Service des relations extérieures et des conférences ont visité le Centre des Fonds nationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures à Washington (États-Unis) pour avoir un aperçu des activités qu'il menait dans le domaine de l'information et des relations extérieures.

4.3 Le Secrétariat continue de participer à des séminaires, conférences et ateliers. Jusqu'à présent, cette année, les membres du Secrétariat ont participé à des conférences ou séminaires régionaux à Abidjan (Côte d'Ivoire), Bahreïn, Fidji et Mumbai (Inde), ainsi qu'à la Conférence internationale sur les déversements d'hydrocarbures tenue à Seattle (États-Unis) et ils ont donné un cours aux étudiants de l'Institut de droit maritime international à Malte. Au cours des prochains mois, les fonctionnaires du Fonds participeront à des séminaires à Maurice, au Japon, à Singapour, en Malaisie et au Viet Nam. La participation du Fonds de 1971 a pour objet de fournir des renseignements généraux sur le régime d'indemnisation établi en vertu de la Convention de 1992 sur la responsabilité civile et de la Convention de 1992 portant création du Fonds et de sensibiliser les États sur les conséquences qu'il y a à rester Membres du Fonds de 1971 (voir le document 71FUND/EXC.59/17/A.21/24).

5 Introduction de l'espagnol comme langue officielle du Fonds de 1992

Des traducteurs indépendants ont été engagés pour réaliser la traduction en espagnol d'un certain nombre de documents soumis au 2ème Groupe de travail intersessions et à la 3ème session du Comité exécutif du Fonds de 1992.

6 Services de traduction

6.1 Aux sessions de février 1999 des Comités exécutifs, l'Administrateur a fait savoir qu'il envisageait diverses options pour la traduction des documents à moyen et à long terme, à savoir continuer d'avoir recours aux services de l'OMI, créer au sein du Secrétariat des postes de traducteurs vers le français et l'espagnol, faire d'avantage appel à des traducteurs indépendants, ou bien combiner ces diverses options. L'Administrateur a informé le Comité exécutif qu'il se proposait de soumettre un document sur la question des services de traduction aux sessions des Assemblées d'octobre 1999. Entre-temps, des faits nouveaux se sont toutefois produits et il a été nécessaire de prendre les mesures indiquées ci-après.

6.2 En mars 1999, l'Assistante administrative (Traduction) a démissionné pour prendre de nouvelles fonctions à l'étranger. Avant de démissionner, elle avait pris un congé sans solde de six mois pour étudier l'espagnol et en son absence, une traductrice expérimentée avait été recrutée pour la remplacer. Ces arrangements ayant été extrêment satisfaisants, le contrat à court terme de cette traductrice a été renouvelé de juin 1999 à fin janvier 2000.

6.3 L'accord entre les FIPOL et l'OMI concernant les services de traduction vers le français, par lequel les Fonds finançent un poste de traducteur à l'OMI, avait précédemment été prolongé jusqu'au 30 juin 1999. Malheureusement, étant donné la charge de travail importante de la Section française de traduction de l'OMI, la section n'a pas toujours été en mesure de traduire autant de documents des FIPOL que prévu. L'Administrateur est enclin à ne pas renouveler cet accord et à utiliser les économies ainsi réalisées pour financer des traductions par d'autres voies. L'Administrateur se propose de consulter le Secrétaire général de l'OMI pour déterminer quelle assistance l'Organisation pourrait fournir aux Fonds à l'avenir, notamment pendant les réunions.

6.4 L'Administrateur soumettra aux sessions d'octobre 1999 des Assemblées un document sur les propositions à long terme concernant les services de traduction des FIPOL.

7 Mesures que le Comité exécutif est invité à prendre

Le Comité exécutif est invité à prendre note des renseignements fournis dans le présent document.